



Ile-de-France

Gonesse, le 26 février 2010

Madame Monique REYNOT
Responsable des Formations
et Professions de Santé
DRASS
58-62 rue de Mouzaïa
75935 PARIS CEDEX 19

OBJET : Réforme DFMS et DFMSA

N/REF. : JPB /FMB/PJ

Madame,

En ma qualité de Secrétaire Général de la Fédération Hospitalière de France d'Ile-de-France, j'ai été sollicité par de nombreux Chefs d'établissement et Présidents de CME, inquiets au vu des modalités de mise en œuvre de la réforme des Diplômes de Formation Médicale Spécialisée (DFMS) et Diplômes de Formation Spécialisée Approfondie (DFMSA).

En effet, un nombre important de centres hospitaliers en Ile-de-France risquent de ne pouvoir recruter des médecins relevant de cette procédure (Faisant Fonction d'Interne) lors de la rentrée de novembre 2010. Seuls quelques établissements (14 établissements au total) ayant répondu à l'enquête organisée début 2009 paraissent à ce jour éligible à une attribution de poste dans le cadre des DFMS et des DFMSA et de façon limitée.

Or, pour de nombreux établissements, il était très difficile de définir leurs besoins en praticiens étrangers suivant un parcours de DFMS – DFMSA en janvier 2009, pour le semestre débutant en novembre 2010. En effet, ces besoins sont variables d'un semestre à un autre puisque le recrutement de ces FFI s'effectue sur les postes d'internes non choisis (IMG ou DES). Les établissements ne peuvent donc s'engager sur un nombre de recrutements fixe de FFI, notamment pour le cas où l'ensemble de leurs postes mis au choix serait occupé, et au vu du poids financier que cela représenterait pour eux.

Par ailleurs, vous n'ignorez pas que l'impossibilité pour les centres hospitaliers franciliens de recruter des FFI aurait des conséquences négatives pour l'organisation de nombreux services de soins, notamment au vu de la situation démographique actuel du corps médical. Le risque est que ces établissements transforment des postes de FFI en poste d'Assistant ou encore en postes de Secrétaires Médicales afin d'assister les médecins seniors dans leurs missions, ce qui diminuerait substantiellement le nombre de places d'accueil pour les IMG ou les DES, ce qui n'est pas souhaitable surtout dans le contexte d'augmentation actuelle du numerus clausus.

Aussi, la Fédération Hospitalière de France d'Ile-de-France souhaite que soient mis en œuvre :

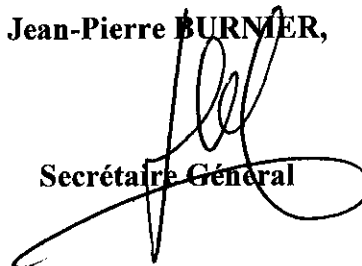
- soit un moratoire sur l'application de cette réforme qui repousserait sa mise en œuvre à la rentrée 2011,
- soit la réalisation d'une nouvelle enquête auprès des établissements franciliens pour qu'ils puissent évaluer et transmettre leurs besoins en FFI pour le semestre débutant en novembre 2010.

Afin de débattre plus précisément de ces propositions, je me permets de vous solliciter afin que nous nous rencontrions avec une délégation de la FHF Ile-de-France (Directeurs, Président de CME, Coordonnateurs de spécialités).

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre BURNIER,



Secrétaire Général

Destinataires :

Monsieur le Docteur BUSSONE- Centre Hospitalier d'Etampes- 26 avenue Charles de Gaulle- 91152 Etampes

Monsieur le Docteur CATTAN- Chef de Pôle de Cardiologie- Président de conférence- CHI Montfermeil- 10 avenue du Général Leclerc- 93370 MONTFERMEIL

Madame DECAILLON- AAH Direction des Affaires Médicales- CH VERSAILLES- 177 rue de Versailles- 78157 LE CHESNAY CEDEX

Monsieur le Docteur TROUILLET- Président de CME- CH René Dubos- 6 avenue de l'Ile-de-France- BP 79- 95303 CERGY PONTOISE CEDEX